
Interrogatoire par le comité de surveillance de Cherbourg du citoyen Chapuy relatif à la revente de Bulletins de la Convention par le directeur de la poste aux lettres, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Interrogatoire par le comité de surveillance de Cherbourg du citoyen Chapuy relatif à la revente de Bulletins de la Convention par le directeur de la poste aux lettres, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 486;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39762_t1_0486_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39762_t1_0486_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en question; que le restant des papiers qu'on devait lui livrer partaient de la même maison, c'est-à-dire de chez le citoyen Le Roy, directeur de la poste.

L. BUHOTEL.

C.

Déclaration n° 2.

Du 4 frimaire an II.

François-Gérôme Chapuy, inspecteur au versement des pierres en rade, domicilié à Cherbourg, invité de se rendre à notre séance, s'y est transporté et y a passé l'interrogatoire ci après :

D. Avez-vous, il y a quelque temps, fait une livraison de papiers au nommé Buhotel, marchand à Cherbourg?

R. Oui.

D. Quels étaient ces papiers, étaient-ils imprimés, blancs ou gris, épars ou en liasses?

R. C'étaient des journaux, *Bulletins* et autres feuilles périodiques, dépareillés, épars et restés chez le général Soucy, qui me furent abandonnés et qui n'étaient propres qu'à faire des enveloppes.

D. Avez-vous fait plusieurs livraisons?

R. Je n'en ai fait qu'une.

D. Dans quel temps avez-vous fait cette livraison?

R. Il y a environ quatre mois.

D. Quelle est à peu près la quantité que vous avez livrée?

R. De 30 à 40 livres pesant.

D. Vous étiez homme d'affaires chez le général Soucy, en conséquence vous devez savoir si après son départ de Cherbourg il est resté d'autres papiers que ceux dont vous vous êtes emparé et que vous nous déclarez avoir vendus à Buhotel?

R. Non. Soucy fit le triage de tous ses papiers et m'abandonna la quantité que je vous ai désignée, et il n'en est resté aucuns autres que ceux-là.

D. Avez-vous connaissance qu'il soit resté à Cherbourg quelque domestique, quelques gens de la maison de Soucy après son départ pour Coutances?

R. Il n'est resté, à ma connaissance, d'autre personne de chez Soucy, après son départ, que le nommé Robinet, qui demeura chargé des détails de cette maison.

CHAPUY.

D.

Déclaration n° 3.

Du 4 frimaire an II.

Rose Marvie, demeurant chez le citoyen Buhotel, invitée de se rendre à notre séance, s'y est transportée et nous a passé les déclarations suivantes :

D. Avez-vous connaissance que Buhotel, chez

lequel vous demeurez, se soit livré, il y a quelque temps, de papiers à enveloppes (1)?

R. Oui.

D. Quelles étaient les espèces de ces papiers?

R. C'étaient des papiers, journaux, *Bulletins* et autres.

D. Qui est-ce qui a vendu ces papiers à Buhotel?

R. C'était le citoyen Le Roy, directeur de la poste.

D. Qui est-ce qui les a apportés chez Buhotel?

R. La servante de Le Roy en a apporté la plus grande partie, et moi j'en ai été chercher aussi.

D. Buhotel et son épouse connaissent-ils cette servante?

R. Oui, ils la connaissent.

D. Avez-vous connaissance qu'il y ait eu bien des livraisons de ces papiers faites par Le Roy à Buhotel?

R. Depuis deux mois que je reste chez Buhotel, il s'y est fait huit à neuf livraisons.

D. Ces livraisons étaient-elles considérables?

R. Elles étaient de 15 à 16 livres chacune.

D. Savez-vous à quel prix Buhotel achetait ces papiers?

R. Non.

D. Les apports se faisaient-ils le jour?

R. Non, c'était au commencement de la nuit.

D. Où Buhotel plaçait-il ces papiers lorsqu'il les recevait?

R. Dans sa chambre.

D. Étaient-ils liés en paquets?

R. Oui.

D. Avez-vous connaissance que Buhotel en ait vendu à quelqu'un?

R. Oui, il en a vendu à Giguet, imprimeur.

Ladite Rose Marvie a déclaré ne savoir signer.

RAYBOIS, *président*; PHILIPPES, *secrétaire*.

E.

Déclaration n° 4.

Du 4 frimaire an II.

S'est présenté le citoyen Le Roy, directeur de la poste à Cherbourg, appelé pour faire sa déclaration, qui a prêté l'interrogatoire suivant :

D. Avez-vous vendu des papiers au citoyen Buhotel?

R. Non, je ne lui en ai point vendu, mais je lui en ai donné une quantité qui me restait, et en échange il m'a donné quelques parties de savon.

D. A quel usage destiniez-vous ceux qui ont été trouvés chez vous?

R. A rien. Je donnai connaissance de leur existence chez moi au député Carrier qui me dit de les garder puisque ceux à qui ils étaient adressés étaient absents; que la plupart n'étant plus nouveaux, j'avais cru inutile de les envoyer.

D. Les paquets que vous avez donnés étaient-ils cachetés?

(1) Cette question est textuelle.